

DU RÔLE DE L'ICOMOS
ET DES COMITÉS
NATIONAUX
(ICOMOS TUNISIE)

par Feïka BÉJAoui

Le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. C'est la seule organisation internationale non gouvernementale de ce type qui se consacre à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites. L'ICOMOS est l'organe consultatif officiel de l'UNESCO pour le Patrimoine mondial. Ses membres sont régulièrement convoqués pour des missions d'expertise sur des sites du Patrimoine mondial, ou pour évaluer des sites culturels candidats à la Liste du Patrimoine mondial.

Il constitue un réseau d'experts et bénéficie des échanges interdisciplinaires de ses membres qui comptent parmi eux des architectes, des historiens, des archéologues, des historiens de l'art, des géographes, des anthropologues, des ingénieurs et des urbanistes.

Les membres de l'ICOMOS concourent à la préservation du patrimoine et au progrès des techniques de restauration et à l'élaboration de normes pour tous les biens du patrimoine culturel immobilier : bâtiments, villes historiques, jardins historiques, paysages culturels et sites archéologiques.

Les membres peuvent être individuels, institutionnels, bienfaiteurs ou d'honneur. Ils doivent tous, par leurs activités professionnelles ou autres, être compétents en matière de préservation ou conservation de monuments, ensembles ou sites historiques. Ils sont recrutés en particulier parmi les architectes, historiens de l'art, archéologues, urbanistes, ingénieurs, archivistes ou administrateurs...

Ses membres sont des experts de divers pays et des diverses disciplines citées. Ils animent une trentaine de comités scientifiques internationaux, qui se consacrent à l'étude des différents aspects du patrimoine matériel et immatériel.

L'ICOMOS en chiffres (mai 2017)

- 10 100 membres individuels dans 153 pays ;
- 320 membres institutionnels ;
- 110 comités nationaux ;
- 28 comités scientifiques internationaux.

Chartes adoptées par l'Assemblée générale de l'ICOMOS

- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (la Charte de Venise), 1964 (www.icomos.org/charters/venice_f.pdf) ;
- Charte de Florence sur les jardins historiques, 1981 (www.icomos.org/charters/gardens_f.pdf) ;
- Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (la Charte de Washington), 1987 (www.icomos.org/charters/towns_f.pdf) ;
- Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, 1990 (www.icomos.org/charters/arch_f.pdf) ;
- Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique, 1996 (www.icomos.org/charters/underwater_f.pdf) ;
- Charte internationale du tourisme culturel – la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 1999 ; la gestion du tourisme aux sites de patri-



III. 34.
Visite du site de Dougga.
© ICOMOS Tunisie, CIVVIH et
Institut supérieur des Métiers du
Patrimoine

moine, 2013 (www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte_INTERNATIONALE_DU_TOURISME_CULTUREL.pdf) ;

- ▶ Principes à suivre pour la conservation des structures historiques en bois, 1999 (www.icomos.org/charters/wood_f.pdf) ;
- ▶ Charte du patrimoine bâti vernaculaire, 1999 (www.icomos.org/charters/vernacular_f.pdf) ;
- ▶ Principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural, 2003 (www.icomos.org/charters/structures_f.pdf) ;
- ▶ Principes pour la préservation et la conservation-restauration des peintures murales, 2003 (www.icomos.org/charters/wallpaintings_f.pdf) ;
- ▶ Charte des itinéraires culturels, 2008 (www.icomos.org/charters/culturalroutes_f.pdf) ;
- ▶ Charte pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux, 2008 (www.icomos.org/charters/interpretation_e.pdf) ;
- ▶ Les principes conjoints ICOMOS TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel (les principes de Dublin), 2011 (www.icomos.org/Paris2011/GA2011_ICOMOS_TICCIH_joint_principles_EN_FR_final_20120110.pdf) ;
- ▶ Les principes de La Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et des ensembles urbains historiques, 2011 (www.icomos.org/Paris2011/GA2011_CIVIH_text_EN_FR_final_20120110.pdf)⁵³ .

■ Les comités scientifiques internationaux (CSI)

Les CSI sont pour l'ICOMOS le moyen de rassembler, développer et servir ses membres dans le monde entier dans ses domaines d'intérêt spécialisés.

L'ICOMOS invite les CSI à être au cœur de la recherche et des échanges scientifiques dans tous les domaines et à partager leurs connaissances afin de favoriser l'approche multidisciplinaire dans la protection et la gestion du patrimoine.

53 Pour les chartes et textes doctrinaux publiés depuis par l'ICOMOS : www.icomos.org/fr/ressources/chartes-et-normes.

■ Les comités nationaux

Les comités nationaux sont des organisations créées au niveau national dans les pays membres de l'UNESCO. Ils regroupent des membres individuels et institutionnels et leur offrent un cadre de discussion et d'échange d'information. L'ICOMOS compte actuellement plus de cent dix comités nationaux. Chaque comité national adopte son propre règlement intérieur et élaboré son propre programme en fonction des buts et des objectifs de l'ICOMOS. Chaque comité met en œuvre les programmes proposés par les comités consultatif et exécutif de l'ICOMOS.

Les comités nationaux sont un moyen à travers lequel les spécialistes individuels de chaque pays participent aux activités internationales de l'ICOMOS, y compris par exemple, les missions spécifiques confiées à l'ICOMOS par l'UNESCO.

ICOMOS Tunisie est la section tunisienne du Conseil international des Monuments et des Sites, créée en 1982. ICOMOS Tunisie compte cent-quarante-sept membres (dont quinze membres juniors) : professionnels, experts individuels, œuvrant à la préservation, la réhabilitation ou la mise en valeur du patrimoine culturel, architectural, urbain et paysager.

Ses objectifs :

- ▶ mobiliser les compétences et les capacités techniques de nos membres dans la réflexion, l'évolution de la doctrine et des techniques, l'expertise, tant nationales qu'internationales, dans les domaines du patrimoine culturel, matériel et immatériel ;
- ▶ diffuser l'information et contribuer à la formation de tous les acteurs, publics et privés, en France ou à l'étranger ;
- ▶ sensibiliser le public à la nécessité de préserver le patrimoine ;
- ▶ participer à la mise en œuvre de la convention du Patrimoine mondial.

Ses moyens d'actions :

- ▶ l'organisation de journées de réflexion, de conférences, de séminaires ;
- ▶ l'animation de groupes de travail et de réflexion sur les problématiques patrimoniales actuelles ;



III. 35-36.
Réunion du 18 avril 2017.
© ICOMOS Tunisie



- la participation aux travaux des comités scientifiques internationaux et aux instances de l'ICOMOS ;
- la contribution à l'expertise, l'évaluation et le suivi des biens du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le comité national tunisien était à l'origine de l'instauration de la Journée internationale des Monuments et des Sites. En effet, le 18 avril 1982, au cours d'un colloque organisé par le comité tunisien, il fut proposé la création d'une journée pour célébrer la diversité du patrimoine à travers le monde. À partir de cette idée, la Journée internationale des Monuments et des Sites a vu le jour. Ce projet a été approuvé par le comité exécutif d'ICOMOS qui a fourni des recommandations pratiques aux comités nationaux sur l'organisation de cette journée.

Cette idée a été également approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO dans une résolution lors de sa vingt-deuxième session en 1983 recommandant que les États membres examinent la possibilité de déclarer le 18 avril chaque année « Journée internationale des Monuments et des Sites ». La Journée internationale des Monuments et des Sites offre une opportunité pour tous les comités nationaux de l'ICOMOS de défendre ensemble leur cause commune le même jour.

En 1994, la Tunisie a instauré le Mois du Patrimoine qui dure du 18 avril au 18 mai de chaque année.

Tous les 18 avril de chaque année, le comité tunisien célèbre la Journée internationale des Monuments et des Sites. Le thème, en 2017, était « Patrimoine culturel & Tourisme durable », choisi en relation avec l'Année internationale du Tourisme durable pour le développement des Nations unies, dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs du développement durable.

La Journée internationale des Monuments et des Sites de 2017 a offert aux comités de l'ICOMOS à travers le monde l'occasion de célébrer les retombées positives d'un rapport approfondi entre le développement du tourisme durable et le patrimoine culturel (tout en mentionnant les éventuels impacts négatifs). Ce jour-là, à travers ses comités nationaux et

ses comités scientifiques internationaux, l'ICOMOS a encouragé les populations locales, individuellement ou collectivement, à mesurer l'importance du patrimoine culturel dans leur vie, leurs identités et leurs communautés, et à promouvoir la prise de conscience de leur diversité et de leur vulnérabilité, ainsi que les efforts nécessaires à leur conservation et à leur protection.

Le « Patrimoine culturel & Tourisme durable » est un thème important dans le contexte de la conservation au XXI^e siècle. Il est important de rappeler que l'ICOMOS a été un leader en la matière pendant de nombreuses années, en produisant la première Charte internationale du Tourisme culturel en 1976, puis la seconde – adoptée par l'Assemblée générale de Mexico – en 1999. En 2017, le CSI du Tourisme culturel a conduit une révision de la Charte et attend des contributions de la part des comités nationaux et comités scientifiques internationaux, à partir des résultats des réunions et rencontres organisées à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des Monuments et des Sites de 2017.

La croissance exponentielle du tourisme, et en particulier du tourisme culturel, a eu une influence majeure, notamment en encourageant un développement sans cesse croissant du nombre et du champ d'intervention des rencontres culturelles, tant formelles qu'informelles. L'échange culturel est le fondement même du tourisme culturel. L'échange culturel promeut la coexistence pacifique et n'a jamais été aussi important dans un monde en proie à l'insécurité.

Le comité tunisien ICOMOS a organisé autour de cette problématique une table ronde sur « le rôle du tourisme durable dans la valorisation du patrimoine culturel » impliquant la population locale et les pouvoirs locaux. Trois thèmes ont été abordés :

- l'hébergement ;
- l'artisanat ;
- les animations et circuits culturels.



III. 37-38.

Workshop sur l'espace public en médina : un projet initié par Ecumene Studio, en partenariat avec Collectif Crétif, le Journal de la Médina de Tunis, ICOMOS Tunisie et Enauvateur soutenus par Le Conseil arabe des Sciences sociales sous les auspices de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA).

© Projet El Houma Khir



Cette journée a donné l'occasion aux différents intervenants de célébrer les retombées positives d'un rapport approfondi entre le développement du tourisme durable et le patrimoine culturel tout en mentionnant les éventuels impacts négatifs.

Dans le cadre de ce même thème, ICOMOS Tunisie a participé au sixième colloque du Patrimoine géologique sous le thème *Les géo-parcs. Protection et valorisation du patrimoine géologique et levier pour le tourisme alternatif*. Ce dernier a mis en valeur l'importance patrimoniale de la géologie du Jbel Dahar dans le Sud tunisien sans oublier les ksours et les villages berbères et la richesse de la faune et la flore.

Dans ce cadre, l'ICOMOS Tunisie a décidé d'aborder deux projets, un sur l'archipel des îles de Kerkennah et l'autre sur le géo-parc Jbel Dahar dont les buts sont :

- ▶ d'encourager les populations locales, individuellement ou collectivement, à mesurer l'importance du patrimoine culturel dans leur vie, leurs identités, et leurs communautés ;
- ▶ de promouvoir la prise de conscience de leur diversité et de leur vulnérabilité, ainsi que les efforts nécessaires à leur conservation et leur protection ;
- ▶ de partager avec les populations locales et de mettre l'accent sur les initiatives innovantes et les « bonnes pratiques » actuelles dans le domaine du patrimoine culturel et du tourisme durable ;
- ▶ de protéger, promouvoir et partager le géo-patrimoine tant méconnu par les Tunisiens ;
- ▶ d'offrir à la population locale qui vit dans ces régions un sentiment de fierté et d'identification au lieu.